



ASSEMBLÉE
NATIONALE

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du Groupe
de la Gauche Démocrate et Républicaine
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Le 11 avril 2020

Monsieur Michel ROUQUETTE
Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative
Rue Péliissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex

*Objet : Ecoles Turelet et du Moutier à Thiers -
menaces de fermetures de classes*
Nos références : AC/JB1606

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite aux mesures de carte scolaire présentées lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 9 avril 2020, je relaie l'inquiétude et l'incompréhension des parents d'élèves, des équipes enseignantes et des élus de la municipalité Thiers.

En effet, le projet présenté comporte 2 suppressions de classes en zone d'éducation prioritaire, à l'école élémentaire du Moutier et à l'école primaire de Turelet.

A l'école de Turelet, les effectifs pris en considération pour l'élaboration de la carte scolaire font état de 69 élèves déjà inscrits pour la rentrée prochaine, contre 72 élèves présents cette année. Comme chaque année, les prévisions d'effectifs dans cette école évoluent de façon importante et d'autres familles sont manifestement en train d'inscrire leur enfant. Dans une école en éducation prioritaire avec des élèves en grande difficulté scolaire, issus de familles défavorisées, une telle mesure de suppression de poste apparaît totalement contraire aux ambitions de réussite affichées.

A l'école du Moutier, alors que les effectifs prévus sont d'ores et déjà supérieurs à ceux de cette année, avec 109 inscrits à ce jour, l'annonce de cette suppression de poste est tout aussi incompréhensible. Cette suppression entraînerait a minima un taux d'encadrement de plus de 21 élèves dans les classes non dédoublées, sans prendre en compte là-aussi les inscriptions à venir.

Je demande donc que soient rétablis ces 2 postes des écoles de Thiers en amont du prochain CTSD du vendredi 17 avril 2020.

Je tiens à préciser qu'au regard des conséquences de l'épidémie pour la scolarité des élèves, j'ai demandé au Ministre de l'Éducation nationale, par courrier en date du 27 mars, un moratoire sur toutes les fermetures de classes. La prochaine rentrée scolaire nécessitera d'allouer des moyens supplémentaires sur tous les territoires pour alléger les effectifs et développer tous les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves les plus fragilisés.

Dans un tel contexte, **fermer des classes, en particulier en zone d'éducation prioritaire, apparaît totalement incohérent et constituerait une forme de double peine pour des élèves déjà fragilisés.**

Dans sa réponse à mon courrier, en date du 3 avril 2020, le Ministre m'a fait part de sa décision « qu'aucune classe, l'an prochain, ne pourra fermer dans les communes de moins de 5000 habitants situées en zone rurale, sans l'accord du maire ».

Certes, la ville de Thiers n'est pas concernée par cet engagement. **Mais les écoles en éducation prioritaire n'ont pas à jouer le rôle de variable d'ajustement !**

De la même façon, il serait inacceptable que les écoles et communes rurales bénéficiaires de ces mesures soient aujourd'hui mises en cause, voire stigmatisées, pour justifier d'un quelconque manque de postes dans les départements. **C'est l'absence de moyens budgétaires suffisants pour le service public d'éducation, et l'insuffisance chronique de recrutement de personnels enseignants ces dernières années, qui conduisent à des difficultés amplifiées aujourd'hui.**

Dans le cadre de l'examen de chaque projet de loi de finances, j'ai pour ma part systématiquement dénoncé ces insuffisances, qui ne permettent pas de répondre aux enjeux éducatifs de notre pays, et qui contribuent à renforcer les inégalités scolaires et sociales.

Certain de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *Et les plus cordiaux*



André CHASSAIGNE